



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU

COMMERCE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'Aéroport
BP 363 Cotonou
BENIN
Tél. : +229 21 30 70 18
Fax : +229 21 30 70 31
mica.benin16@gmail.com

COMITE NATIONAL D'AGREMENT

XXXXXXXXXXXX

DECISION GLOBALE N° 0.16./2019/CNA/RB

PORTANT AGREMENT DE PRODUITS INDUSTRIELS A LA TAXE PREFERENTIELLE
COMMUNAUTAIRE DE L'UEMOA

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le Protocole Additionnel n°III/2001 instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA et les différents Actes subséquents qui le complètent ;
- Vu l'Acte Additionnel n° 04/96 du 10 mai 1996, instituant un régime tarifaire préférentiel transitoire des échanges au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine et son mode de financement et les différents Actes qui l'ont modifié ;
- Vu le décret n°2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
- Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu le décret n°2018-071 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Vu l'arrêté interministériel n°689/MICPE/MFE/DC/SG/DGAE/DIR/DDI du 17 juin 2003 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité National d'Agrement ;
- Vu la demande d'agrément au bénéfice du régime de la Taxe Préférentielle

Communautaire (TPC) formulée par la société **IMPRIMERIE TUNDE SA** ;

Vu le Procès-verbal du CNA en sa séance du mercredi 04 avril 2018 et le compte rendu de vérification de la prise en compte des observations en date du 28 décembre 2018 ;

DECIDE

Article 1^{er} : la société **IMPRIMERIE TUNDE SA** et ses produits industriels remplissant les conditions des règles d'origine de l'UEMOA et dont la liste est jointe en annexe à la présente Décision sont agréés pour bénéficier des avantages de la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA.

Article 2 : les produits industriels, cités dans l'annexe à la présente Décision, fabriqués par la société **IMPRIMERIE TUNDE SA** sont reconnus originaires de l'UEMOA et bénéficient des avantages prévus par l'Acte Additionnel N° 04/96 du 10 mai 1996.

Article 3 : chaque produit industriel originaire agréé dont il est fait mention dans l'annexe à la présente Décision reçoit un numéro d'agrément. De même, un numéro d'immatriculation est attribué à la société **IMPRIMERIE TUNDE SA**. Ces numéros doivent être obligatoirement portés sur le certificat d'origine.

Article 4 : La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de notification aux Etats membres de l'UEMOA sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 14 Mars 2019

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce



Serge Mahouwèdo AHISSOU

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU
COMMERCE

^^^^^^^^^^^^

COMITE NATIONAL D'AGREMENT

^^^^^^^^^^^^

ANNEXE A LA DECISION GLOBALE D'AGREMENT A LA TAXE PREFERENTIELLE COMMUNAUTAIRE DE L'UEMOA
N°...../2019/ CNA / RB DU.....2019

PRODUITS				ENTREPRISES		CONDITIONS D'AGREMENT
NTS	Désignation tarifaire	Désignation commerciale	N° d'Agrément	Raison sociale et adresse	Matricule	
30.00.00	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuilles mobiles ou autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton ; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton : Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	CHEMISES A DOSSIERS	068	IMPRIMERIE TUNDE S.A Carré N°562-H, Quartier : Ahwanlèko, BP : 06BP1925 Cotonou, Tél : (+229)21 33 35 18 Fax (+229 21 33 08 47)	7047	VA= 60,20%

PRODUITS				ENTREPRISES		CONDITIONS D'AGREMENT
NTS	Désignation tarifaire	Désignation commerciale	N° d'Agrément	Raison sociale et adresse	Matricule	
30.00.00	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuilles mobiles ou autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton ; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton : Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	COUVERTURES A DOSSIERS	068	IMPRIMERIE TUNDE S.A Carré N°562-H, Quartier : Ahwanlèko, BP : 06BP1925 Cotonou, Tél : (+229)21 33 35 18 Fax (+229 21 33 08 47)	7047	VA= 65,94 %
10.00.00	Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non : - Imprimées	Etiquettes imprimées	0237	IMPRIMERIE TUNDE S.A Carré N°562-H, Quartier : Ahwanlèko, BP : 06BP1925 Cotonou, Tél : (+229)21 33 35 18 Fax (+229 21 33 08 47)	7047	VA= 59,34 %

VA = Valeur Ajoutée

g